



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# Togo

## Réponse de l'éducation aux violences de genre en milieu scolaire



Avec le soutien de  
**UNESCO**

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture





## Contexte et justification

### ► Les violences de genre en milieu scolaire : définition et effets

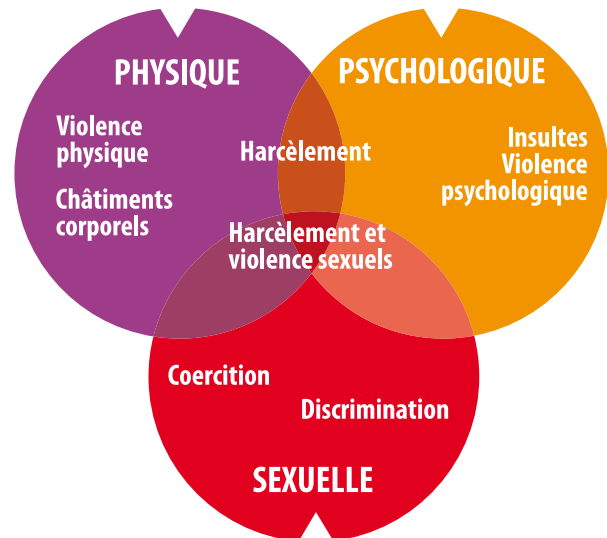
Les violences de genre en milieu scolaire (VGMS) sont définies dans les Orientations mondiales sur la lutte contre la violence de genre en milieu scolaire (UNESCO et ONU Femmes, 2017) comme « tout acte ou menace de violence sexuelle, physique ou psychologique perpétré au sein et autour de l'école, résultant de normes et stéréotypes de genre, et imposé par des rapports de force inégaux ». Ces violences ont un impact négatif sur les enfants qui en sont victimes, sur les plans éducatif, physique et de la santé mentale, et entraînent de nouveaux comportements violents envers autrui. Les VGMS entravent fortement l'accès à l'éducation, les résultats scolaires et l'achèvement des études, notamment chez les filles. La lutte contre les VGMS constitue donc un enjeu majeur ; elle est essentielle pour hausser les niveaux de scolarisation en Afrique de l'Ouest et du Centre.

### ► L'action du gouvernement togolais

En signant les accords internationaux tels que la Convention sur les droits des enfants et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, le gouvernement togolais s'est engagé à mettre en place un dispositif multisectoriel de prévention et de réponse aux violences de genre en milieu scolaire (VGMS).

### ► Le projet : financement et parties prenantes

Le projet « Appui à la lutte contre les VGMS », mis en œuvre par l'UNESCO, l'UNICEF et Plan International, et soutenu financièrement par le



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France vise à renforcer les capacités des systèmes éducatifs camerounais, sénégalais et togolais dans le domaine. Dans le cadre de ce projet, l'UNESCO, en collaboration avec l'Institut de Formation et de Recherche Démographique, a lancé une étude diagnostique de la réponse apportée par le secteur de l'éducation aux VGMS dans les trois pays cibles.

### ► Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est d'identifier les besoins et de proposer des axes d'amélioration dans quatre composantes de la réponse éducative aux VGMS : les programmes scolaires, la formation des enseignants, les politiques et stratégies éducatives, et la réglementation.

*L'examen ne couvre pas l'ensemble de la réponse aux VGMS, qui est multisectorielle et comprend également les infrastructures scolaires, les services (santé, application des lois), les liens avec la communauté, le partenariat et le suivi et l'évaluation. Les aspects de l'étude menée par l'UNESCO au Togo ressortent de trois des six composantes d'une réponse holistique et complète recommandées par les Orientations mondiales pour la lutte contre la VGMS (UNESCO & ONU Femmes, 2016).*

### Enseignement et apprentissage

Une éducation et des programmes scolaires qui encouragent les jeunes à remettre en question, négocier et contester la violence et la discrimination de genre sont essentiels pour la prévention de la VGMS. Les jeunes doivent pouvoir reconnaître ce qui constitue la violence et la maltraitance, et savoir comment se protéger de la violence et quelles mesures prendre pour éviter de faire souffrir autrui.

### Politiques et stratégies

L'engagement et le leadership des gouvernements nationaux sont essentiels pour promouvoir la prévention, les réponses ou les sanctions relatives aux VGMS. Il s'agit d'élaborer, mettre en œuvre, d'appliquer des lois protectrices mais aussi de renforcer les liens entre l'éducation et les systèmes de protection de l'enfance.

### Règlementation

Une réglementation claire et précise en matière de VGMS est essentielle pour veiller à ce que les écoles soient un environnement sûr et favorable. La réglementation générale et scolaire doit mentionner et détailler les différents types de violence y compris les VGMS, dénoncer leur caractère inacceptable, et prévoir des sanctions appropriées et proportionnées. Un code de conduite validé au niveau nationale est également recommandé pour édicter les règles de bonnes conduites et de protéger les élèves, les enseignants et le personnel encadrant.

## Aperçu général

La réglementation togolaise prévoit des dispositions pertinentes portant explicitement sur les VGMS et précisant les moyens à disposition des victimes ou témoins de tels actes (Figure 1). Le pays met en œuvre une série de réformes en faveur de la pédagogie active et interactive et fait figure d'exemple en matière de pédagogie centrée sur l'apprenant. Les enseignants bénéficient de formations continues qui mettent l'accent sur la compréhension des VGMS. Il convient cependant d'améliorer l'inclusion des VGMS dans les programmes scolaires du primaire et du secondaire.

### Réponse pays aux VGMS-Résumé

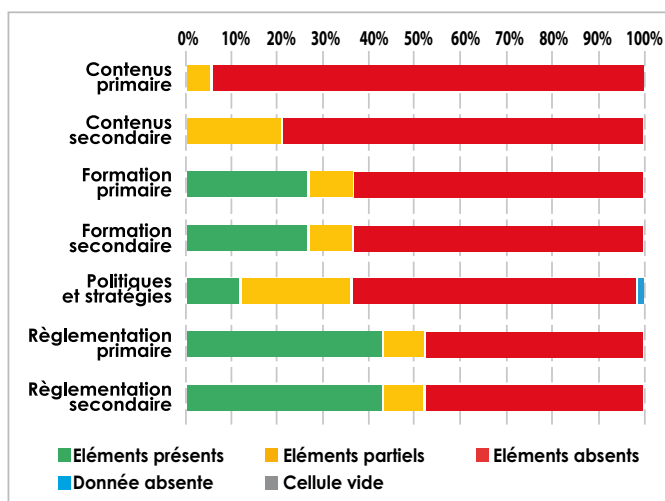


Figure 1. Résumé de la réponse pays aux VGMS.

## Prise en compte des VGMS dans les curricula

**L'**analyse des programmes scolaires montre une prise en compte des violences en générale y compris les VGMS. Toutefois, les programmes scolaires du primaire et du secondaire n'abordent qu'en partie les VGMS avec une prise en compte insuffisante des aspects liés au genre.

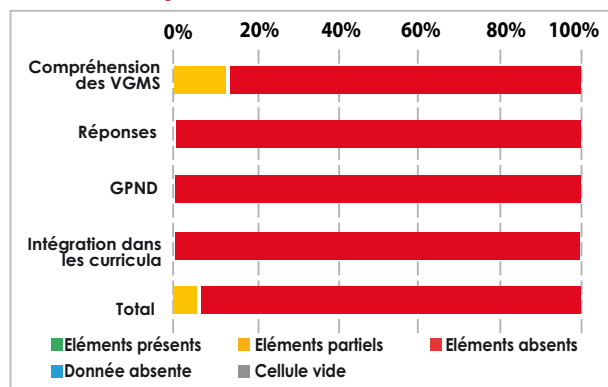
### Les points forts

- ✓ Les VGMS sont abordées dans les nouveaux programmes d'Education Civique et Morale
- ✓ Importance accordée aux GPND dans les contenus du secondaire
- ✓ Les VGMS sont abordées dans les contenus sur les violences du secondaire

- ✗ L'aspect genre dans l'explication des violences ne figure ni au primaire ni au secondaire
- ✗ Prise en compte insuffisante de la prévention et des réponses aux VGMS

### Les points faibles

#### Contenus primaire



#### Contenus secondaire

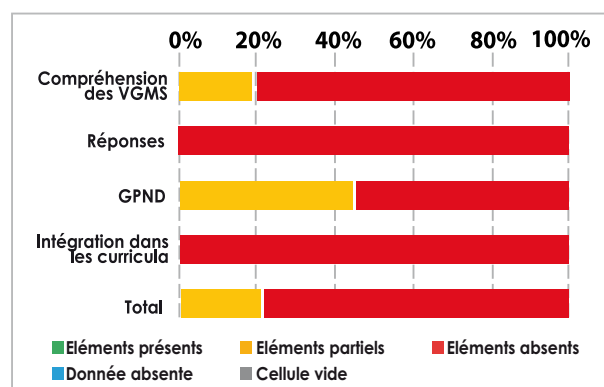


Figure 2 : Les réponses aux VGMS dans les contenus scolaires du primaire et du secondaire.

### Recommandations

- Améliorer la compréhension et les connaissances des élèves sur VGMS pour qu'ils puissent
- identifier les causes, les conséquences et les facteurs de vulnérabilités
  - identifier les lieux et les situations à risques
  - signaler les cas de VGMS et y faire face en ayant recours aux personnes et services adéquats
  - connaître les textes juridiques, lois et réglementation pertinents pour répondre aux VGMS
  - être informé sur la contraception et la gestion des grossesses
  - renforcer les contenus relatifs aux VGMS dans les curricula.

## Prise en compte des VGMS dans les programmes de formation des enseignants

**L**es programmes de formation initiale des enseignants ne contiennent aucun aspect relatif aux VGMS. Pour pallier cette insuffisance, des programmes de formation continues sont développés. Cependant ils sont plus lourds à mettre en place et lents à généraliser à l'ensemble des enseignants.

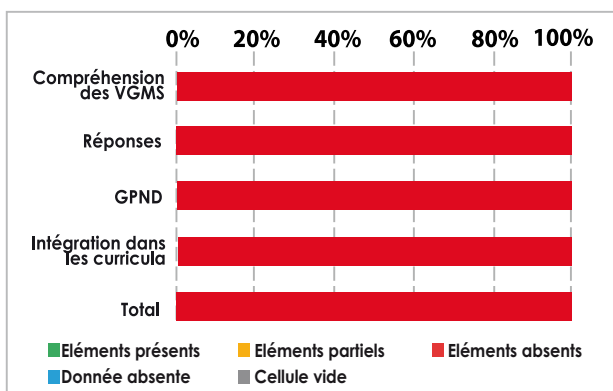
### Les points forts

- ✓ La formation continue des enseignants intègre les différents types de VGMS, les conséquences et les facteurs de risques
- ✓ Les moyens de signalement et les démarches à suivre pour porter plainte sont présents dans les modules de formation continue des enseignants du primaire et du secondaire
- ✓ De nombreux aspects essentiels relatifs aux GPND sont présents dans la formation continue
- ✓ Insistance sur la pédagogie active centrée sur l'apprenant dans la formation continue

- ✗ Aspect genre parfois négligé dans la formation continue
- ✗ Absence de prise en compte des VGMS dans la formation initiale
- ✗ Les modules de formation continue ne touchent qu'un nombre restreint d'enseignants

### Les points faibles

#### Formation initiale des enseignants du primaire



#### Formation initiale des enseignants du secondaire

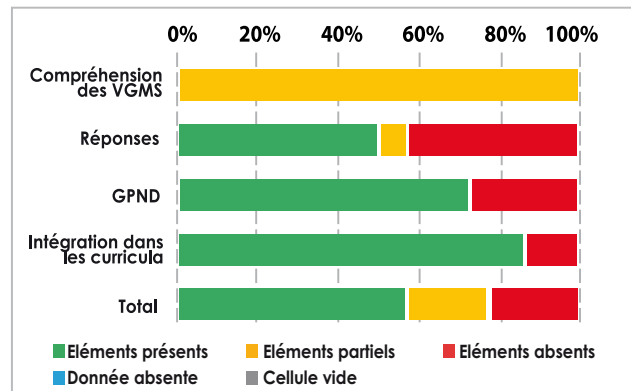


Figure 3 : Les réponses aux VGMS dans la formation des enseignants.

### Recommandations

- Compléter les documents de formation initiale et continue sur la base des pilotes de façon à y ajouter
  - la pédagogie sensible au genre
  - et des activités de clarification de valeurs.
- Généraliser l'insertion de la réponse aux VGMS dans la formation initiale des enseignants.

## Politiques et stratégies éducatives

**L**es éléments sur la compréhension, l'aspect genre ou les réponses aux VGMS sont présents dans les politiques et stratégies togolaises (plan sectoriel de l'éducation 2014-2025, programme national de lutte contre les grossesses et les mariages chez les adolescentes en milieux scolaires et extra-scolaires 2015-2019). Néanmoins, les conséquences ou les lieux de vulnérabilité sont peu présents.

### Les points forts

- ✓ Existence de principes de programmation qui abordent l'inclusion et qui ont une approche sensible au genre
- ✓ Des réponses sont proposées en matière de formation des professeurs, d'aménagement d'espaces protégés et d'activités parascolaires
- ✓ Existence dans les cadres organiques de personnes et d'institutions spécifiquement en charge de la réponse aux VGMS
- ✓ Les documents politiques et stratégiques évoquent l'importance d'un code de conduite des enseignants et d'un environnement scolaire accueillant

- ✗ Les facteurs pouvant accroître la vulnérabilité aux VGMS ne sont pas mentionnés dans les documents politiques et stratégiques
- ✗ Absence de document politique proposant un axe d'intervention pour lutter contre les VGMS
- ✗ Les VGMS n'apparaissent pas explicitement dans le plan sectoriel de l'éducation
- ✗ Les conséquences et les lieux de vulnérabilité des VGMS qui sont mentionnés dans les documents doivent être améliorés

### Les points faibles

### Politiques et stratégies éducatives

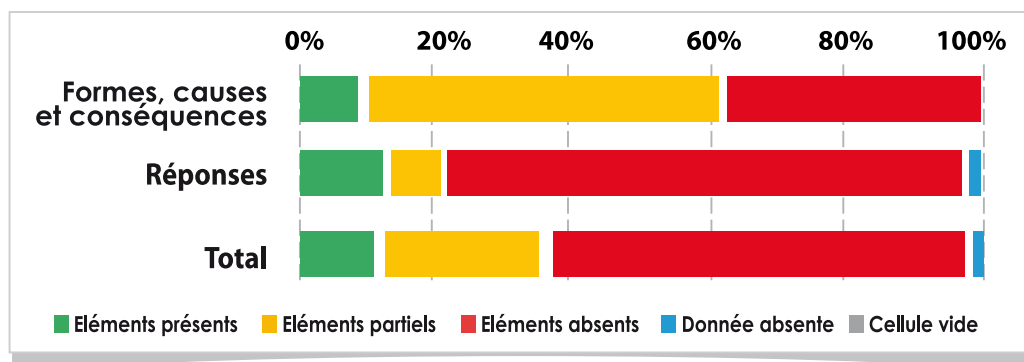


Figure 4. Les réponses aux VGMS dans les politiques et stratégies éducatives.

### Recommandations

- Traduire les dispositions relatives aux VGMS dans des plans opérationnels.
- Ajouter des références explicites à la gestion et à la prévention des VGMS dans le plan stratégique de l'éducation ou autres documents politiques ou stratégiques en cours d'élaboration ou à élaborer.
- Faire une cartographie des interventions sur les VGMS.
- Compléter les outils de supervision pour garantir une application systématique des lois, textes, circulaires ministérielles et dispositions disciplinaires existantes.
- Mettre en place un système de signalement dans les écoles.
- Renforcer le suivi et l'évaluation de la réponse aux VGMS dans le Système d'information et de gestion de l'éducation.

## Règlementation en matière de VGMS

**L**e Togo est doté de nombreux textes en matière de protection de l'enfant (conventions internationales, loi de mai 1984 relative à la protection des filles et des garçons régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement ou un centre de formation professionnelle). Ces textes couvrent en partie des VGMS notamment des généralités et les réponses. Cependant, aucun texte ne contraint de documenter les actes de VGMS survenus.

Pour le cycle primaire et secondaire :

### Les points forts

- ✓ La réglementation couvre les cas de violence physique, psychologique et sexuelle
- ✓ La réglementation s'applique à l'ensemble du personnel éducatif
- ✓ La réglementation s'applique à tous les auteurs de violence sans discrimination

- ✗ Absence de code de conduite pour le personnel éducatif
- ✗ Absence de texte contraignant l'enregistrement des cas de VGMS
- ✗ La procédure de dépôt de plainte ne revêt pas un caractère familial pour les parents d'élèves et l'entourage
- ✗ Les requérants ne peuvent pas porter plainte à l'abri de toute crainte

### Les points faibles

### Règlementation en matière de VGMS

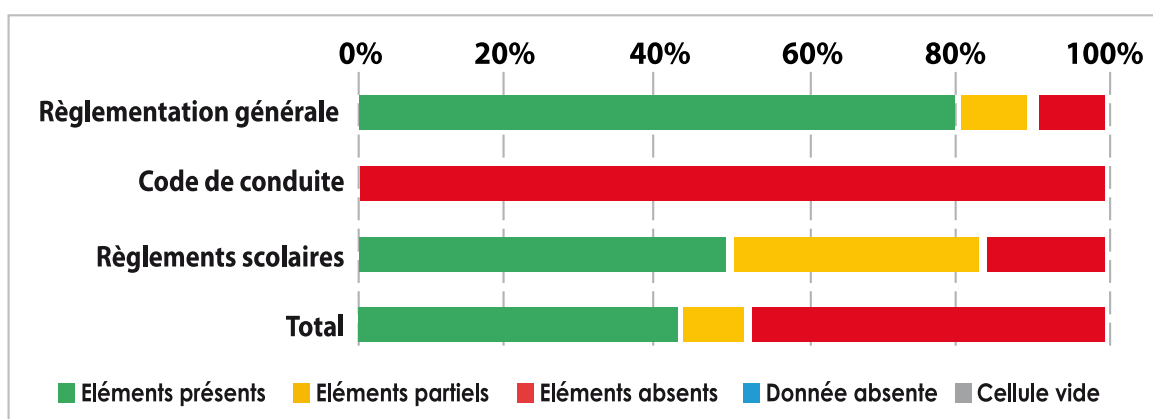


Figure 5. Les réponses aux VGMS dans la réglementation.

### Recommandations

Proposer un code de conduite pouvant être adopté au plan national, intégrant les bonnes pratiques, et qui

- inclut les VGMS de façon explicite
- prévoit des sanctions administratives adaptées à la gravité des violences
- propose des dispositions portant spécifiquement sur les VGMS destinées aux règlements intérieurs de toutes les écoles.



## Méthode

L'évaluation des réponses du Togo aux VGMS s'est en premier lieu appuyée sur une étude documentaire portant sur :

- les programmes scolaires (primaire et secondaire) et les programmes de formation des enseignants, en particulier ceux portant sur le genre, les violences ou l'éducation sexuelle ;
- les lois, les politiques et la réglementation relatives à la réponse aux VGMS par le secteur de l'éducation ;
- les rapports, les études ou les évaluations relatifs aux VGMS.

L'ensemble des documents a été analysé à l'aide de l'outil d'analyse et de visualisation de la réponse aux VGMS (AnImRS). AnImRS se présente sous forme d'une liste d'items permettant de vérifier si tous les éléments utiles pour répondre aux VGMS sont présents dans un programme national au niveau des quatre composantes : les programmes scolaires, la formation des enseignants, les politiques et stratégies éducatives et la réglementation en matière de VGMS. Chaque composante est divisée en sous-composantes puis en items. L'item permet de vérifier si le pays, à travers sa loi, sa réglementation ou sa formation, aborde de manière satisfaisante, partielle ou pas du tout un point précis relatif aux VGMS. L'outil convertit automatiquement toutes les réponses en un rendu visuel et graphique des avancées, des lacunes et des ajustements potentiellement utiles pour renforcer le programme d'un pays donné en matière de VGMS.

A l'issue de la collecte des données et du remplissage de l'outil AnImRS, un atelier de restitution de l'étude diagnostique a eu lieu à Lomé les 23 et 24 août 2017. Dirigé par le MEPSEP, en collaboration avec l'UNESCO, et composé de porteurs de projets nationaux relatifs à l'égalité de genre dans l'éducation, de partenaires d'exécution du projet ou encore de la coopération bilatérale, cet atelier a permis aux 30 participants présents d'échanger et de s'approprier les résultats de l'étude diagnostique et d'identifier les éléments à renforcer au niveau des curricula, de la formation des enseignants et des cadres stratégiques et réglementaires pour lutter contre les VGMS.

## Plus d'informations

Cette brochure donne un aperçu d'une étude diagnostique de la réponse apportée par le secteur de l'éducation aux VGMS au Togo. L'examen a été conduit par l'UNESCO, en collaboration avec l'Institut de Formation et de Recherche Démographique, dans le cadre du projet « Appui à la lutte contre les VGMS » mis en œuvre avec le soutien financier du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France.

**Bureau régional multisectoriel de  
l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest (Sahel)**  
Almadies, Route de la plage de Ngor

**BP: 3311 Dakar, Sénégal**  
Tel.: +221 33 864 96 00  
<https://www.facebook.com/UNESCODAK/>

[www.unesco.org/new/fr/dakar](http://www.unesco.org/new/fr/dakar)